



**Le plus beau
des mandats
mérite le meilleur
des services**



Le pacte civil de solidarité (PACS)

*FORMATION assurée
par Valentine Duhaut - Juriste*

Laxou, le 24 octobre 2017

Présentation de la formation

1. Définition
2. Personnes pouvant se pacser
3. Commune compétente
4. Conclusion d'un PACS
5. Registre du PACS dans le logiciel CYAN
6. Effets du PACS
7. Modification et dissolution du PACS

Le PACS

*Un **guide pratique** sous la forme des « carnets » est en cours de finalisation et vous sera envoyé très rapidement afin de vous aider dans la mise en place du PACS.*

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !





DÉFINITION DU PACS

Le PACS

Définition du PACS

C'est un contrat conclu par 2 personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Réglementation applicable

Loi fondatrice :

- ✓ Loi n° 99-944 du 15 novembre 1999

Textes applicables :

- ✓ **Code civil** (*articles 515-1 et suivants*)
- ✓ 2 décrets du 23 décembre 2006
- ✓ Circulaire du 10 mai 2017

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Acronyme

Utilisation de l'acronyme « PACS »

Utilisation également de « se pacser » ou « être pacsé »

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Nouvelle compétence des communes

**A compter du 1^{er} novembre 2017,
compétence des communes pour le
PACS, et non plus le tribunal d'instance**

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Nombre de PACS et de mariages conclus Meurthe-et-Moselle

Année	Nombre de PACS conclus	Nombre de mariage conclus
2015	2 260	2 685
2014	2 198	2 717
2013	2 395	2 603
2012	2 103	2 790
2011	2 273	2 694
2010	2 361	2 962

Données INSEE

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !





PERSONNES POUVANT SE PACSER

Le PACS

Personnes pouvant se pacser

- 2 personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe
- n'ayant pas de liens familiaux directs
- n'étant pas l'une et/ou l'autre mariée
- n'étant pas l'une et/ou l'autre pascée

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Personnes pouvant se pacser

Comment le vérifier ?

Par l'acte de naissance fourni dans le dossier

Par l'attestation sur l'honneur fournie par les futurs partenaires

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Personnes pouvant se pacser

Pour pouvoir se pacser en France, il n'est pas nécessaire :

- d'être français
- d'être en situation régulière

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Personnes pouvant se pacser

Cas particulier des personnes protégées

Personnes sous tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mesure d'habilitation familiale ou mandat de protection future

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Personnes pouvant se pacser

Les personnes protégées peuvent-elles se pacser ?

Oui, mais pièces complémentaires à fournir

Mention « RC » dans l'acte de naissance pour les personnes sous tutelle ou curatelle

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !





COMMUNE COMPÉTENTE POUR LE PACS

Le PACS

Commune compétente pour le PACS

Dans quelle commune le PACS est conclu ?

La commune dans laquelle les futurs partenaires fixent leur résidence commune

Au sein de la commune, qui peut enregistrer le PACS ?

Un officier de l'état civil

Commune compétente pour le PACS

1 - Commune de résidence

C'est la résidence principale des intéressés quel que soit leur mode d'habitation : propriété, location, hébergement par un tiers

Ce ne peut pas être une résidence secondaire

Commune compétente pour le PACS

1 - Commune de résidence

Les intéressés n'ont pas besoin de résider déjà ensemble au moment de la déclaration

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Commune compétente pour le PACS

1 - Commune de résidence

Les partenaires feront la déclaration de leur adresse commune par une **attestation sur l'honneur**

Aucun autre justificatif n'est à exiger

Commune compétente pour le PACS

2 - Officier de l'état civil

Qui est officier de l'état civil dans une commune ?

De droit : maire et adjoints

Sur délégation : conseillers municipaux
et agents fonctionnaires titulaires

Commune compétente pour le PACS

2 - Officier de l'état civil

Commune nouvelle : enregistrement dans la commune déléguée

Par : maire de la commune nouvelle, ses adjoints, maire délégué, ses adjoints

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Commune compétente pour le PACS

2 - Officier de l'état civil

Délégation à un agent fonctionnaire titulaire pour l'enregistrement du PACS

Attention !

Modifier l'arrêté de délégation

Commune compétente pour le PACS

2 - Officier de l'état civil

En cas de délégation du PACS à un agent fonctionnaire titulaire, ce fonctionnaire peut aussi « animer » la cérémonie si la commune fait ce choix

Commune compétente pour le PACS

2 - Officier de l'état civil

Important de réfléchir aux délégations accordées à vos agents en matière d'état civil

Faites le point rapidement !

Si besoin, modèle à votre disposition auprès du service juridique

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !





CONCLUSION D'UN PACS

Le PACS

Conclusion d'un PACS

Plusieurs étapes :

1. Contenu du dossier de PACS
2. Dépôt du dossier en mairie
3. Enregistrement
4. Publicité
5. Conservation des pièces

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

Plusieurs étapes :

- 1. Contenu du dossier de PACS**
2. Dépôt du dossier en mairie
3. Enregistrement
4. Publicité
5. Conservation des pièces

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Les partenaires produisent :

- un justificatif de leur identité
- une déclaration conjointe
- une déclaration sur l'honneur
- la convention de PACS
- chacun un acte de naissance datant de moins de 3 mois

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Justificatif d'identité

Document officiel délivré par une administration publique = carte d'identité, passeport, permis de conduire

En cours de validité

Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Déclaration conjointe

Document formalisant la volonté des partenaires d'organiser leur vie commune

Formulaire CERFA disponible sur www.service-public.fr

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Déclaration sur l'honneur

Attestation sur l'honneur sur l'adresse commune et l'absence de lien de parenté ou d'alliance

Formulaire CERFA disponible sur www.service-public.fr

Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Convention de PACS

Production d'une convention passée entre les partenaires

Un seul et même exemplaire

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Convention de PACS

Aucune forme ni contenu particulier ne sont requis

Peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS

Modèle disponible sur www.service-public.fr

Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Convention de PACS

Pas de vérification du contenu de la convention par l'officier de l'état civil sauf « dispositions manifestement contraires à l'ordre public »

Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Convention de PACS

Original visé par l'officier de l'état civil et rendu aux partenaires qui ont la charge de le conserver

Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Acte de naissance

Extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation datant de moins de 3 mois : copie intégrale ou extrait avec indication de la filiation

Datant de moins de 3 mois

Conclusion d'un PACS

1 - Contenu du dossier de PACS

Un modèle de document à remettre aux futurs administrés est disponible sur www.adm54.asso.fr ou sur simple demande au service juridique

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

Plusieurs étapes :

1. Contenu du dossier de PACS
- 2. Dépôt du dossier en mairie**
3. Enregistrement
4. Publicité
5. Conservation des pièces

Conclusion d'un PACS

2 - Dépôt du dossier en mairie

Le dossier peut être déposé :

- ✓ sur place
- ✓ par correspondance

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

2 - Dépôt du dossier en mairie

Dépôt sur place : il appartiendra au maire de déterminer s'il souhaite :

- ✓ faire enregistrer les PACS dès que les partenaires se présentent en mairie
- ✓ mettre en place un système de RDV

Conclusion d'un PACS

2 - Dépôt du dossier en mairie

Dépôt par correspondance : cette transmission peut s'effectuer par voie postale ou par téléservice de l'Etat ou de la commune

Conclusion d'un PACS

2 - Dépôt du dossier en mairie

Important ! Il vous est conseillé d'établir un règlement du PACS qui indique notamment les règles de dépôt du dossier PACS dans la commune

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

Plusieurs étapes :

1. Contenu du dossier de PACS
2. Dépôt du dossier en mairie
- 3. Enregistrement**
4. Publicité
5. Conservation des pièces

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

L'officier de l'état civil enregistre la déclaration conjointe de PACS et fait procéder aux formalités de publicité

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS



3 - Enregistrement

Que doit faire l'officier d'état civil ?

En présence des futurs partenaires, l'officier de l'état civil :

- vérifie que le dossier est complet
- attribue un numéro d'enregistrement
- doit s'assurer qu'ils ont bien entendu conclure un PACS

Conclusion d'un PACS



3 - Enregistrement

L'officier d'état civil (suite) :

- enregistre la déclaration conjointe des futurs partenaires
- vise et date l'original de la convention qu'il restitue aux partenaires
- remet aux partenaires un récépissé d'enregistrement

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Comparution personnelle

Les futurs partenaires doivent être physiquement présents

Pas besoin d'interprète

Pas de témoins

De façon publique comme pour le mariage ?

Non

Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Numéro d'enregistrement

Il doit être composé impérativement de 15 caractères comprenant :

- le code INSEE de chaque commune
- l'année du dépôt de la déclaration conjointe de PACS
- le numéro d'ordre chronologique (6 caractères)

Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Numéro d'enregistrement

La numérotation est annuelle

*Exemple : le dernier PACS inscrit en 2017
à la mairie de Thorey-Lyautey est : 54522
2017 000004*

*Le 1^{er} PACS inscrit en cette commune en
2018 est : 54522 2018 000001*

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Convention

Numéroter, parapher chaque page, reporter le nombre de pages et apposer un visa

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Convention - Visa

Exemple : Déclaration de pacte civil de solidarité enregistrée le ... à ...

Nombre total de pages : ...

Sous le n° ...

Prénom, nom, signature et sceau de l'officier de l'état civil

Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Convention

Non conservation de la convention par la commune

Conservation par les partenaires

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS



3 - Enregistrement

Cérémonie de PACS ?

Non obligatoire

Chaque commune doit définir si une cérémonie est organisée ou non

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Cérémonie de PACS ?

Oui

A définir
quand elle
aura lieu

A définir qui
va la célébrer

Non

Même principe
pour tout le
monde

Pas
d'exceptions !

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !

Conclusion d'un PACS



3 - Enregistrement

Cérémonie de PACS ?

Une nouvelle fois, intérêt d'établir un règlement dans lequel vous indiquez s'il y a une cérémonie et comment elle peut se passer

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Cérémonie de PACS

- ✓ Discours éventuel (*modèle à votre disposition*)
- ✓ Vérifier que les futurs partenaires veulent s'engager pour une vie commune
« *Voulez-vous vous engager dans une vie commune dans le cadre d'un PACS ?* »
- ✓ *Eventuellement* si échange d'anneaux ou de cadeaux le faire à ce moment
- ✓ Déclarer les partenaires « pacsés »

Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Attention au risque de confusion entre la cérémonie du PACS et du mariage

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Enregistrement du PACS sous forme dématérialisée au sein de l'application informatique de la commune

Pas d'édition papier si logiciel état civil

Si défaut de logiciel état civil, « registre dédié »

Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

*Démonstration à suivre du logiciel CYAN
de COSOLUCE par Rodrigue DARVIEUX*

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

3 – Enregistrement

L'officier de l'état civil enregistrera :

- les prénoms et nom, date et lieu de naissance de chaque partenaire
- le sexe de chaque partenaire
- la date et le lieu d'enregistrement de la déclaration conjointe de PACS
- le numéro d'enregistrement de cette déclaration

Conclusion d'un PACS

3 - Enregistrement

Récépissé d'enregistrement à délivrer aux partenaires

Modèle disponible dans :

- ✓ votre logiciel (CYAN par exemple)
- ✓ le site internet de l'ADM54 ou auprès du service juridique (en WORD)
- ✓ la circulaire du 10 mai 2017 (en PDF)

Conclusion d'un PACS

Plusieurs étapes :

1. Contenu du dossier de PACS
2. Dépôt du dossier en mairie
3. Enregistrement
- 4. Publicité**
5. Conservation des pièces

Conclusion d'un PACS

4 - Publicité

Il est fait mention, en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire, de la déclaration de PACS, avec indication de l'identité de l'autre partenaire

Conclusion d'un PACS

4 - Publicité

Avis de mention envoyé dans les 3 jours par l'officier de l'état civil qui a enregistré le PACS

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

4 - Publicité

Compétence de l'officier de l'état civil détenteur de l'acte de naissance pour apposer la mention

Utilisation de l'acronyme PACS possible

Conclusion d'un PACS

4 - Publicité

L'officier de l'état civil détenteur de l'acte de naissance doit :

- ✓ **porter la mention dans les 3 jours**
- ✓ **aviser aussitôt, si le double du registre est au greffe, le procureur de la République de son arrondissement**

Conclusion d'un PACS

4 - Publicité

L'officier de l'état civil détenteur de l'acte de naissance retournera à l'autorité ayant enregistré le PACS (officier de l'état civil, poste diplomatique ou consulaire, notaire) le **récépissé** figurant sur l'avis de mention

Conclusion d'un PACS

4 - Publicité

Mention

PACS enregistré à ... (commune), le ... (date)

Avec ... (Prénom(s), Nom de l'autre partenaire)

Né(e) le à ... (date et lieu de naissance de l'autre partenaire)

..... (lieu et date d'apposition de la mention).

... (qualité et signature de l'officier de l'état civil).

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

4 - Publicité

Pas de délivrance de livret de famille

Transmission d'un bulletin INSEE

Date d'effet PACS : date d'enregistrement

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Conclusion d'un PACS

Plusieurs étapes :

1. Contenu du dossier de PACS
2. Dépôt du dossier en mairie
3. Enregistrement
4. Publicité
- 5. Conservation des pièces**

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



5 – Conservation des pièces

Registre des PACS dématérialisé	5 ans à compter de la dissolution du PACS
Registre des PACS sur support papier (ou autre support)	75 ans à compter de la clôture du registre ou, si ce délai est plus court, 5 ans à compter du dernier PACS dont la dissolution est enregistrée
Dossiers de conclusion, modification ou dissolution de PACS	5 ans à compter de la dissolution du PACS

Le PACS

Exemple du logiciel CYAN de COSOLUCE

Accès depuis le menu

Accès à la gestion des PACS

Numéro	Date d'enregistrement	Partenaires	Statut
6444520170000	20/09/2017	ANCELIN Andréa AUDREN FRANCK	Dissous
Provisoire	21/09/2017		Irrecevable

Enregistrer Annuler Modifier

PACS | Partenaire 1 | Partenaire 2 | Modifications

Référence du dossier: 644452017000002

Adresse commune: N°, ext., type voie; Nom de la voie

Changer pour mieux...

Saisie assistée

Modification de PACS [BASNIER NATHALIE et AUDREN FRANCK]

Nom Prénom Date Entre le et le année Numéro Etat Filtrer sur l'année en cours

Désactiver la mise en forme automatique des prénoms

Numéro	Statut	Date du PACS
644452017000001	Actif	02/08/2017
644452017000002	Actif	02/08/2017
644452017000003	Dissous	02/08/2017
Provisoire	Recevable	03/08/2017

PACS | Partenaire 1 | Partenaire 2 | Modifications

Référence du dossier 644452017000001

Conclusion

Date de conclusion du PACS

Date d'enregistrement du PACS

Informations complémentaires

Nombre d'enfants communs

Dissolution

Date d'enregistrement de la dissolution

Date d'effet entre les partenaires

Motif de dissolution

Partenaire à l'origine de la dissolution

Adresse commune

N°, ext., type voie

Nom de la voie

Lieu-dit

C.postal, commune

Pays

Officier

Sexe Masculin Féminin

Nom

<nc> Epoux(se) Veuf(ve)

Nom marital

Prénom

Second prénom

Autres prénoms

Fonction

Titre

Changer pour mieux...

Récépissé d'enregistrement

RÉCÉPISSÉ DE L'ENREGISTREMENT DE LA DÉCLARATION CONJOINTE DES PARTENAIRES DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

*Article 515-3 du code civil
et décret n°2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié (article 1er)*

L'officier de l'état civil de la commune de PAU,

Certifie avoir enregistré ce jour la déclaration conjointe de pacte civil de solidarité entre :

ANCELINEAU Andréa née le 13/04/1974 à BEAUVAIS (FRANCE)

ainsi que

AUDRENIE Franck, Laurent né le 13/01/1974 à EAUBONNE (FRANCE)

Ce pacte civil de solidarité est enregistré sous le numéro : **644452017000002**

A PAU, le 02/10/2017

Changer pour mieux...



Irrecevabilité

Modification de PACS [ANSEL Jocelyne et BABAUD Bernard]

Nom Prénom Date Entre le et le année Numéro Etat **Tous** Filtrer sur l'année en cours

Désactiver la mise en forme automatique des prénoms

Numéro	Statut	Date du PACS
690242016000004	Irrecevable	04/08/2016
644452017000001	Actif	02/08/2017
644452017000002	Actif	02/08/2017
644452017000003	Dissous	02/08/2017
Provisoire	Recevable	03/08/2017
690242018000004	Irrecevable	03/01/2018
Provisoire	Recevable	04/08/2018

PACS | Partenaire 1 | Partenaire 2 | **Irrecevabilité**

Majorité l'un ou les deux partenaires ne sont pas majeurs (même émancipés)

Liens de parenté

ascendant et descendant en ligne directe

alliés en ligne directe

collatéraux jusqu'au troisième degré inclus

Mariage l'un des partenaires au moins est engagé dans les liens d'un mariage

Pacte civil de solidarité l'un des partenaires au moins est déjà lié par un pacte civil de solidarité

Mesure de protection l'un ou les deux partenaires font l'objet d'une mesure de protection et les conditions d'enregistrement du PACS n'ont pas été respectées (articles 438, 461, 462 et 477 du code civil)

Absence de production des pièces justificatives nécessaires

Incompétence territoriale de l'officier de l'état civil

Tribunal à saisir en cas de contestation

C.postal, commune

Changer pour mieux...

Avis de mention

Modification de PACS [BASNIER NATHALIE et AUDREN FRANCK]

Nom Prénom Date Entre le et le année Numéro Etat **Tous** Filtrer sur l'année en cours

Désactiver la mise en forme automatique des prénoms

PACS | Partenaire 1 | Partenaire 2 | **Modifications**

*Ce tableau vous permet d'enregistrer les modifications de la convention de PACS survenant après la signature de ce dernier.
Pour rappel, il n'est pas prévu d'enregistrer la nature de la modification mais uniquement son existence.*

Historique des modifications

Date de modification	Date d'enregistrement

Avis de mention ...

Changer pour mieux...

Saisie avis de mention SCEC

Avis de mention marginale de PACS pour le SCEC

Désactiver la mise en forme automatique des prénoms

Informations liées au PACS

Concerne | Modification, dissolution | Evolution de l'identité | Avis de mention, Officier

Concerne Partenaire 1 Partenaire 2

Sexe Masculin Féminin

Nom

Prénom

Second Prénom

Autre(s) Prénom(s)

Né(e)

Lieu naissance

Nationalité

Sexe Masculin Féminin

Partenaire

Né(e)

Lieu naissance

Lieu PACS

Date PACS

Num PACS

Enregistrer

Imprimer

Femer

Changer pour mieux...

Avis de mention papier SCEC

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ AVIS DE MENTION - REGISTRE DU SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL

*Articles 515-3, 515-3-1, 515-7 du code civil
décret n° 2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié (article 6)
décret n° 2006-1807 du 23 décembre 2006 modifié (article 4)
décret n° 2012-966 du 20 août 2012 modifié (article 6)*

En application des dispositions rappelées ci-dessus, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir enregistrer sur le registre que vous tenez la mention suivante :

- **Prénom(s) et Nom du premier partenaire :** Andréa ANCELINEAU
Date de naissance : 13/04/1974
Lieu et pays de naissance : BEAUVAIS (Oise)
De sexe : féminin
De nationalité : Française

PACS enregistré le 20/09/2017
en la commune de PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Sous le numéro : 644452017000002
avec

Prénom(s) et Nom du partenaire : Franck, Laurent AUDRENIE
Né(e) le : 13/01/1974
A : EAUBONNE (Val-d'Oise)
De sexe : masculin

- **PACS modifié par convention enregistrée le** 05/06/2017 **en la commune de** PAU
- **PACS dissous par :**
dissolution unilatérale de Andréa ANCELINEAU enregistrée le 02/09/2017
en la commune de PAU
Date d'effet, entre les partenaires, de la dissolution du PACS : 26/09/2017

Cette mention doit être portée **dans un délai de trois jours** à compter de la réception du présent avis.

A PAU,
le 02/10/2017

Gérard MARCHAND, Maire, oec^ad

Partie à détacher et à renvoyer à l'officier de l'état civil qui a expédié l'avis de mention

Récupéré d'avis de
mention
PACS

Monsieur le Maire de PAU (Pyrénées-Atlantiques) est informé de ce que, suite à son avis N° 2 en date du 2 octobre 2017, la mention prescrite, en exécution des dispositions des articles 515-3, 515-3-1, 515-7 du code civil, a été apposée.

Andréa ANCELINEAU
Franck, Laurent
AUDRENIE

Le __/__/__

L'Officier de l'état civil
(ou le greffier)

Changer pour mieux...





EFFETS D'UN PACS

Le PACS

Effets d'un PACS

Obligations des partenaires

Les partenaires s'engagent à :

- ✓ une vie commune
- ✓ une assistance réciproque
- ✓ une aide matérielle proportionnelle, sauf convention contraire, à leurs facultés respectives

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Effets d'un PACS

Biens du couple

Le régime légal du PACS = **régime de séparation des biens**

Option possible pour l'indivision, indication dans la convention

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Effets d'un PACS

Qui va renseigner les futurs partenaires sur le PACS ?

En principe : notaires, avocats, CDAD

En pratique, cela va être les agents des communes

➔ *Fiche dans le guide pratique à venir*

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Effets d'un PACS

Qui va renseigner les futurs partenaires sur le PACS ?

Renvoi vers des sites institutionnels :

www.service-public.fr

<https://notaviz.notaires.fr>

<http://www.cdad-meurtheetmoselle.justice.fr/>

(agenda des consultations d'avocat)

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Effets d'un PACS

Rappeler aux futurs pacsés que la meilleure protection reste le mariage et que les effets ne sont pas les mêmes

Exemple : les partenaires ne sont pas héritiers de l'un et l'autre en cas de décès sauf testament

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Effets d'un PACS

	PACS	Mariage
Régime des biens	Séparation sauf à opter pour l'indivision	Communauté réduite aux acquêts sauf contrat de mariage
Régime fiscal	Imposition par foyer fiscal	
Succession	Le partenaire survivant n'est pas héritier (sauf testament)	Le conjoint survivant est héritier légal
Nom d'usage	Pas d'utilisation du nom de son partenaire	Utilisation possible du nom de l'époux
Filiation	Pas de présomption légale	Présomption de paternité

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



MODIFICATION ET DISSOLUTION D'UN PACS

Le PACS

Modification et dissolution d'un PACS

Modification du PACS

Un PACS peut être modifié par les 2 partenaires par convention modificative

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Modification et dissolution d'un PACS

Dissolution du PACS

Un PACS peut être dissous :

- ✓ par mariage de l'un ou des partenaires
- ✓ par décès de l'un ou des partenaires
- ✓ par déclaration conjointe des partenaires
- ✓ par décision unilatérale de l'un d'eux

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



<u>Pour les PACS conclus avant le 1^{er} novembre 2017</u>	Devant le tribunal d'instance de			Devant le tribunal d'instance d'une commune en dehors du département	Chez un notaire
	Nancy	Briey	Lunéville		
Autorité compétente pour l'enregistrement de la modification ou dissolution	Ville de Nancy	Ville de Val de Briey	Ville de Lunéville	Ville où est situé le tribunal d'instance	Enregistrement par le notaire ayant enregistré le PACS

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



<p><u>Pour les PACS</u> <u>conclus</u> <u>après le 1^{er}</u> <u>novembre 2017</u></p>	<p>Dans la commune de résidence</p>	<p>Chez un notaire</p>
<p>Autorité compétente pour l'enregistrement de la modification ou dissolution</p>	<p>Modification ou dissolution par l'officier d'état civil de la commune d'enregistrement</p>	<p>Enregistrement par le notaire ayant enregistré le PACS</p>

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Modification et dissolution d'un PACS

Dissolution du PACS

Si un ou des partenaires viennent en mairie pour dissoudre leur PACS, vérifier la date de conclusion de leur PACS et la commune d'enregistrement

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Modification et dissolution d'un PACS

Modification et dissolution du PACS

Exemple : René B. veut se séparer de Christian P. Ils se sont pacsés au tribunal d'instance de Nancy le 16 juillet 2012, ils vivent à Maldières.

C'est la commune de Nancy qui sera compétente.

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Avez-vous des questions ?

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !



Merci de votre attention

Le service juridique reste à votre disposition pour toute question complémentaire

Le service informatique reste à votre disposition pour toute question sur le logiciel CYAN de COSOLUCE

Une écoute personnalisée,
un conseil adapté !





Service Juridique

Tél. : 03 83 28 54 00 (*1)

du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mél. : service-juridique@adm54.asso.fr

Association des maires de Meurthe-et-Moselle
Site Sadoul - 80, boulevard Foch - CS 11045 - 54522 LAXOU CEDEX
Tél. : 03 83 28 54 00 - Fax : 03 83 28 96 96

Site internet : www.adm54.asso.fr